

**AVIS AU PUBLIC**  
**MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FALAISE**

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Falaise a prescrit l'engagement d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Falaise.

**Le projet de modification simplifiée porte sur la modification de la distance de recul des constructions au nord de la ville le long de la RD 658 en zone UE, l'article UE6.**

La Communauté de Communes procède à une mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU de Falaise du lundi 19 février 2018 au lundi 19 mars inclus soit 30 jours consécutifs. Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée sera ouvert et tenu à la disposition du public

Les pièces du dossier ainsi que le registre, seront disponibles :

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, rue de l'industrie à Falaise, aux jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- À la mairie de Falaise, Espace Nelson Mandela : Le lundi de 13h30 à 17h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier sera également consultable sur les sites Internet de la Communauté de communes : [www.paysdefalaise.fr](http://www.paysdefalaise.fr) et de la ville de Falaise : [www.falaise.fr](http://www.falaise.fr)

Les observations peuvent en outre être formulées à l'adresse suivante : [scot@paysdefalaise.fr](mailto:scot@paysdefalaise.fr);

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et à la mairie de Falaise ainsi que publié sur les deux sites internet 8 jours avant la mise à disposition du dossier et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil communautaire sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.